

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 2024



SYNDICAT  
MIXTE  
VIENNE  
& AFFLUENTS



## Éditorial

Chers élus, chers partenaires,

Au nom de l'ensemble des élus et agents du SMVA, je vous transmets tous nos vœux pour l'année 2025. Je vous souhaite une excellente santé, baromètre de notre dynamisme et de notre humeur. Je vous souhaite également une sérénité à toute épreuve pour savoir prendre du recul face à l'adversité, de la réussite et du plaisir dans vos missions d'élus, vos vies professionnelles et personnelles.

Je remercie en premier lieu tous les partenaires et agents qui font la réussite du syndicat. Tout d'abord, un grand merci à nos partenaires financiers l'AELB, la Région, le Département, nos EPCI et EDF qui nous accompagnent dans la réalisation de nos actions.

Je remercie les bureaux d'études avec qui nous travaillons. Ils sont très généralement à l'écoute de nos besoins, réactifs et participent activement par leur professionnalisme à la réussite de nos projets.

Je remercie nos agents qui sont « le cœur battant du syndicat ». Ils œuvrent au quotidien pour mener à bien les missions qu'on leur confie dans la restauration des cours d'eau, la continuité écologique, la ripisylve, les actions de bassin versant, la gestion des espèces envahissantes et la communication. Par leur bienveillance, l'écoute qu'ils témoignent à leurs différents interlocuteurs, par leur connaissance des milieux et l'attention qu'ils portent aux différents usages, ils permettent au syndicat d'avancer positivement et parfois à grands pas dans notre feuille de route.

En 2024, nous avons poursuivi les études et actions qui répondent à notre objectif de bon état des masses d'eau. Nous avons développé de manière importante les actions réalisées en régie qui nous permettent tout à la fois de gagner du temps, de l'argent et de justifier l'embauche de deux agents à temps complet. En 2025, de par les incertitudes liées aux attermoissements de l'assemblée nationale et aux coupes budgétaires programmées qui se font attendre, nous sommes dans le flou quant à nos capacités à mener l'entièreté des actions prévues pour cette année. Mais nous restons optimistes, opiniâtres et résolument actifs sur notre territoire. Nous devrions aboutir à la réalisation du projet de Morthermer qui est en conception depuis 6 ans. C'est certes un projet onéreux de plus d'un million d'euros mais qui traite tous les aspects de nos missions, croise ces différents enjeux, avec un coût – bénéfices réel. Nous n'en oublierons pas pour autant les autres masses d'eau et serons d'ailleurs présents pour la première fois sur le bassin de l'Envigne pour une restauration de cours d'eau et probablement des actions de bassin versant.

Je vous prie donc de croire en notre engagement total pour mener à bien avec les moyens qui sont les nôtres la bataille de l'eau et vous renouvelle tous nos vœux pour cette nouvelle année.





## Sommaire

Présentation	P 5
Le territoire	P 6
Nos compétences	P 6
Nos missions	P 7
Notre équipe d'agents	P 8
Notre équipe de délégués	P 9
Bilan financier des actions	P 10
Bilan financier du budget	P 11
Les animations	P 12
Les actions de communication	P 13
Les actions de communication réalisées par Noémie FOUCTEAU stagiaire au SMVA	P 14
Le Contrat Territorial Vienne Aval (CTVA)	P 17



## Présentation

### Le SMVA

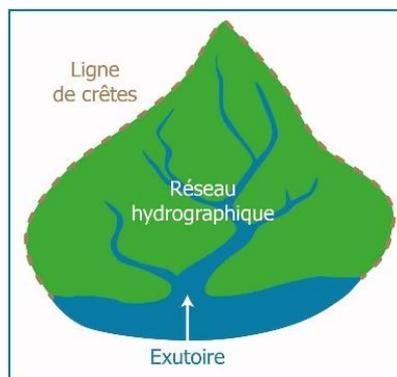
Le Syndicat Mixte Vienne et Affluents est un service public qui exerce la compétence GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) depuis 2018 sur son territoire.

C'est un syndicat de bassin versant. Dans l'optique d'une cohérence de gestion, son action n'est pas limitée aux cours d'eau. Il intervient à l'échelle de l'espace hydrographique qui réceptionne l'eau qui tombe, s'écoule et converge vers un même point de sortie, appelé exutoire (bassin versant).

### Bassins versants :

Pour faciliter la gestion du territoire il est découpé en 9 sous bassins-versants appelés masses d'eau :

- ✓ Le Ruisseau des Trois Moulins
- ✓ Le Ruisseau d'Antran
- ✓ La Vienne Aval
- ✓ La Vienne Amont
- ✓ Le Bateau
- ✓ L'Envigne
- ✓ L'Ozon
- ✓ L'Ozon de Chenevelles
- ✓ La Dive de Morthemer





## Le territoire

Son territoire regroupe 70 communes autour de l'axe Vienne.

89 000 habitants y résident sur une superficie de 1 231 km<sup>2</sup>, où s'écoulent 550 km de cours d'eau.

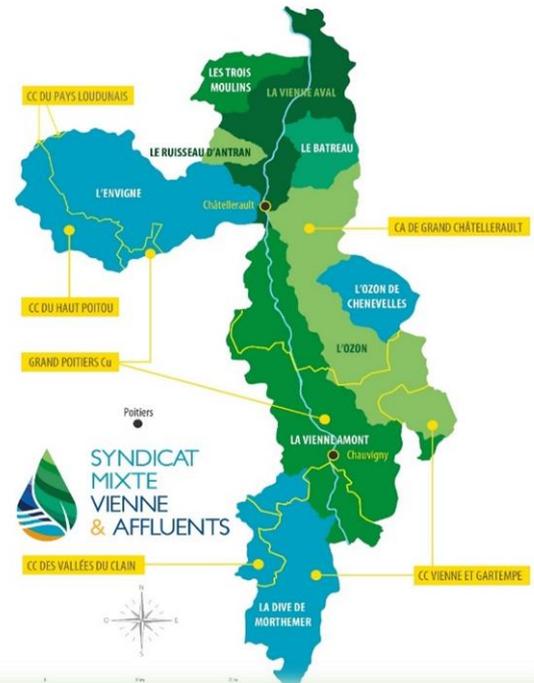
Les EPCI adhérents au SMVA :

- ✓ Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut (CAGC)
- ✓ Grand Poitiers Communauté urbaine (GPCu)
- ✓ Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG)

Les EPCI sous contrat au SMVA :

- ✓ Communauté de Communes du Haut Poitou (CCHP)
- ✓ Communauté de Communes du Pays Loudunais (CCPL)

### CARTE DES MASSES D'EAU DU SYNDICAT MIXTE VIENNE ET AFFLUENTS



## Nos compétences

Pour répondre aux objectifs d'intérêt général qui lui sont fixés et afin d'atteindre le bon état écologique dicté par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le SMVA met en œuvre différentes actions :

- ✓ Travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau
- ✓ Travaux de restauration de la continuité écologique et sédimentaire
- ✓ Travaux de restauration et protection des berges (mise en défend, plantations de ripisylve...)
- ✓ Gestion des espèces exotiques envahissantes (jussie, ragondins...)
- ✓ Gestion de la ripisylve et des embâcles de manière ponctuelle, si intérêt général avéré
- ✓ Conduite d'études et d'inventaires pour la réalisation de projets
- ✓ Réalisation d'aménagements sur les bassins versants (plantation de haies, restauration de mares, ...)





## Nos missions



Restauration hydromorphologique



Restauration de la continuité écologique et sédimentaire



Aménagement des bassins versants



Gestion des espèces exotiques envahissantes



Gestion de la ripisylve et des embâcles



Restauration et protection des berges





## Notre équipe d'agents

Équipe du SMVA composée de 8 agents :

Pôle administratif :

*Émilie ROBINEAU*

Responsable administrative

*Céline SICOT*

Comptable

*Benjamin GLATIGNY*

Animateur CTVA

& Chargé de communication

Pôle technique :

*Cédric DELBECQ*

Responsable technique

*Gaëlle JEAN*

Animatrice MA-BV

*Guillaume METAYER*

Animateur MA-BV &

Responsable régie

*Vanessa MAÎTRE*

Agent de rivière

*Anthony BEAUPEU*

Agent de rivière

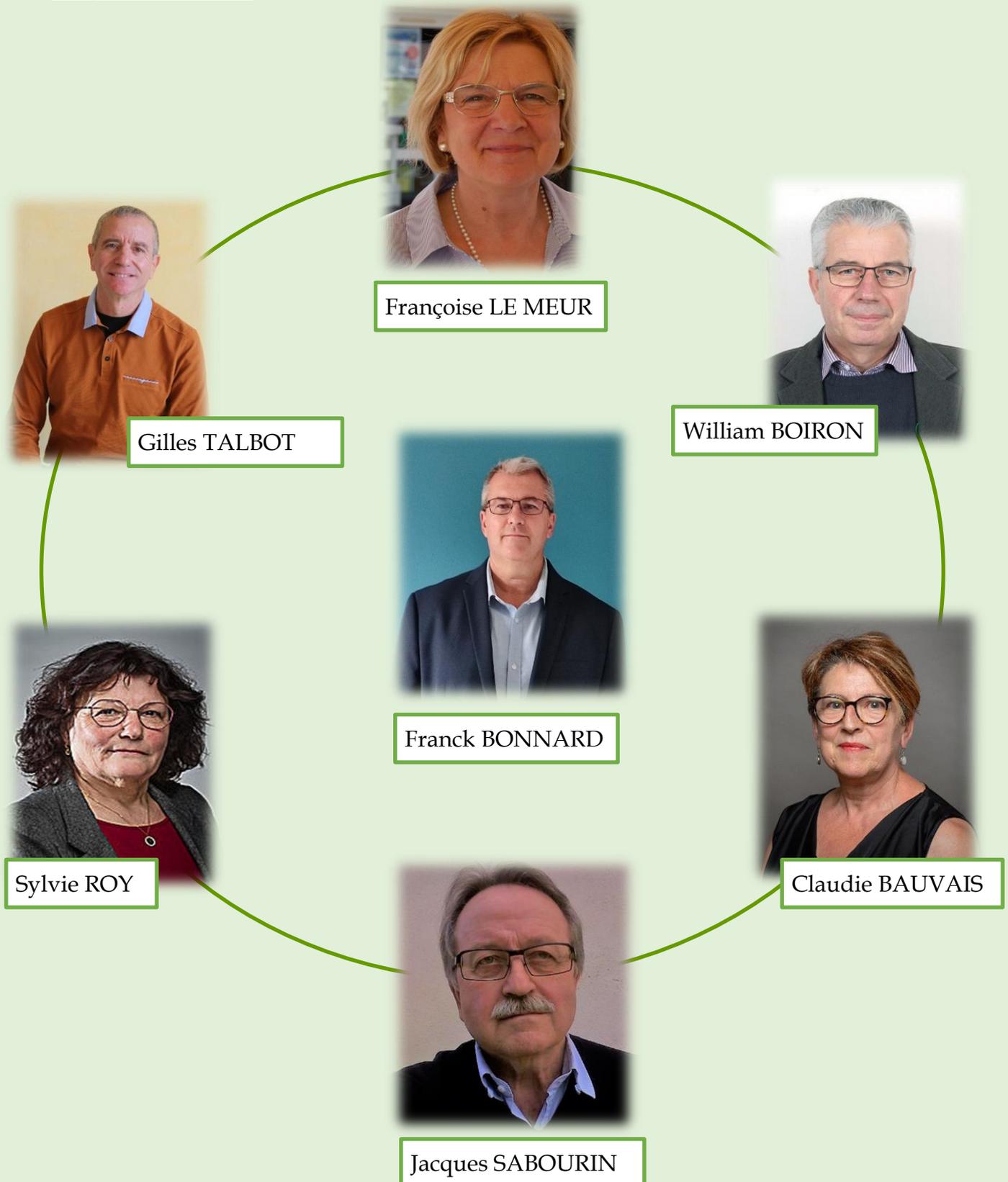




## Notre équipe de délégués

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de 17 délégués titulaires des collectivités adhérentes.

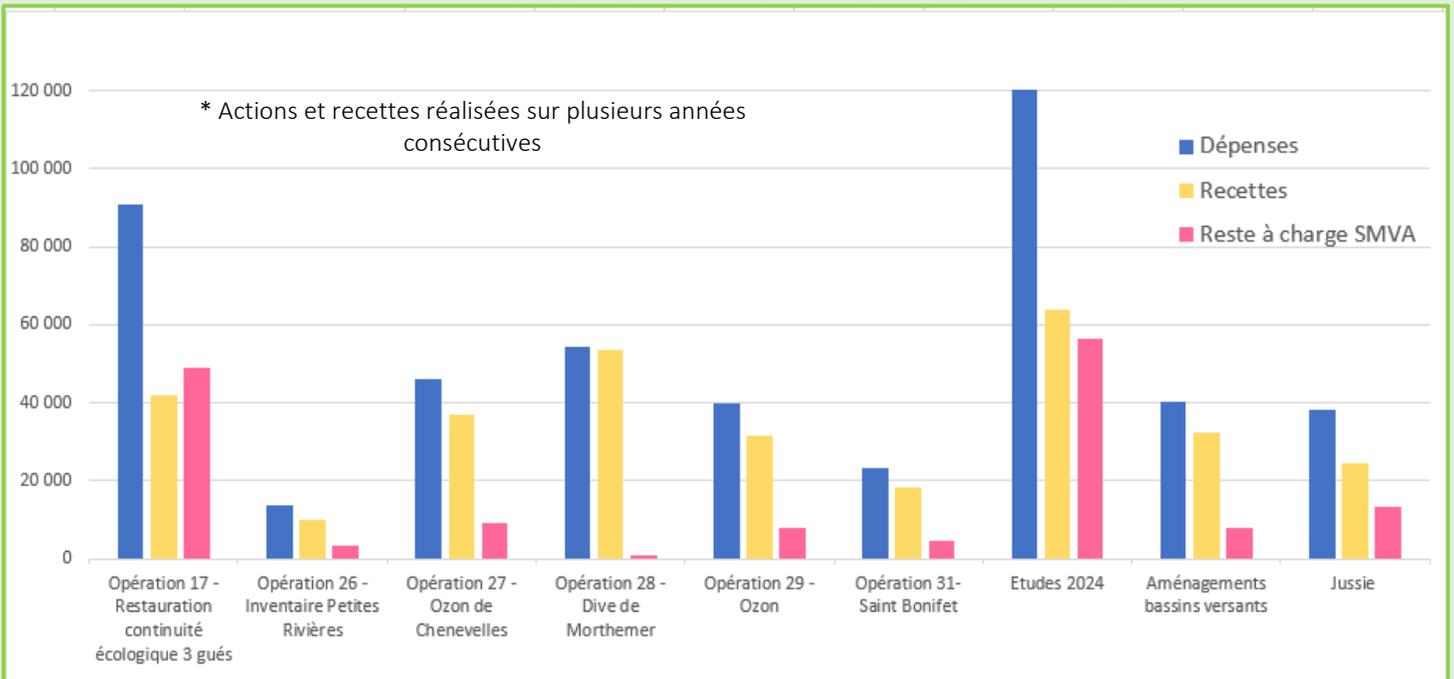
### Composition du bureau :





## Bilan financier des actions

Travaux sur la Dive de Morthemmer



Gué de Landin  
Avant / après travaux  
septembre 2023



Restauration d'une  
mare à Bonnes





## Bilan financier du budget

### BILAN FINANCIER 2024

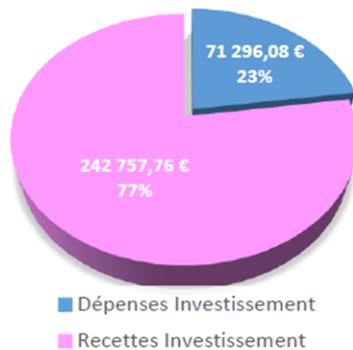
INVESTISSEMENT		
LIBELLE	BP 2024	RÉALISÉ
Dépenses Investissement	291 211,39 €	71 296,08 €
Recettes Investissement	291 211,39 €	242 757,76 €
Résultat cumulé 001 = 2024		171 461,68 €

Soit un excédent en investissement à affecter en 2025 de 171 461,68€

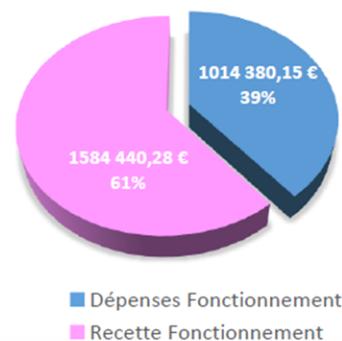
FONCTIONNEMENT		
LIBELLE	BP 2024	RÉALISÉ
Dépenses Fonctionnement	1 749 964,04 €	1 014 380,15 €
Recette Fonctionnement	1 749 964,04 €	1 584 440,28 €
Résultat cumulé 002 = 2024		570 060,13 €

Un excédent en fonctionnement, à affecter en 2025 de 570 060,13€

#### Investissement 2024

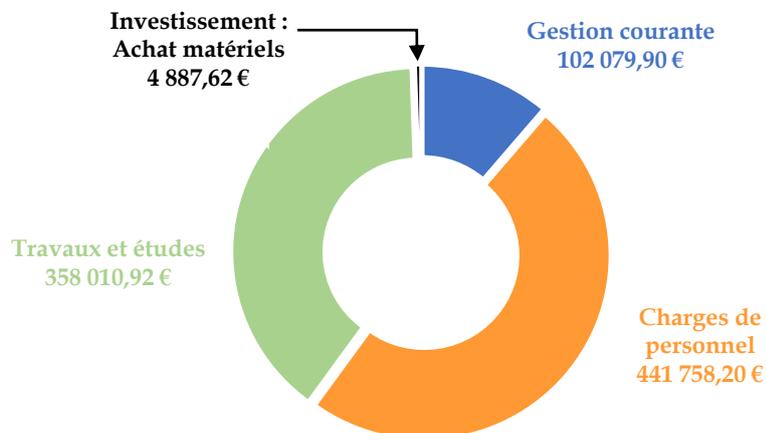


#### Fonctionnement 2024



### Répartition des dépenses

- Gestion courante
- Charges de personnel
- Travaux et études
- Investissement : Achat matériels





## Les animations

Calendrier 2024 des animations grand public & techniques :

### **Février 2024 :**

-  08/02/2024 : Réunion publique à Chenevelles.
-  15/02/2024 : Présentation du Syndicat en collaboration avec le CPIE à Scorbé-Clairvault.
-  15/02/2024 : Plantation de haies participative en collaboration avec école de Bonnes.
-  22/02/2024 : Réunion technique auprès des agriculteurs en collaboration avec la Chambre d'agriculture à Chenevelles.

### **Septembre 2024 :**

-  14/09/2024 : Inauguration du Petit Étang de La Puye
-  30/09/2024 : Atelier de concertation riverains Dive de Morthemer.

*Visite technique  
Chantier collaboratif / participatif  
Animation tout public*

### **Mars 2024 :**

-  06/03/2024 : Plantation de haies participative en collaboration avec la MFR de Chauvigny

### **Mai 2024 :**

-  14/05/2024 & 21/05/2024 : Sensibilisation à l'Eau à l'école d'Archigny
-  23/05/2024 : Présentation du Syndicat en collaboration avec le CPIE à Saint Genest d'Ambière
-  29/05/2024 : MFR de Chauvigny

### **Octobre 2024 :**

-  02/10/2024 : Visite technique des travaux du Petit Étang de La Puye
-  07/10/2024 : Inauguration du CTVA, lancement de la 2<sup>ème</sup> partie du contrat au PINAIL.

### **Avril 2024 :**

-  11/04/2024 : Présentation du Syndicat en collaboration avec le CPIE à Ouzilly
-  23/04/2024 : UFOSTREET à Chauvigny

### **Juin 2024 :**

-  02/06/2024 : Fête de la pêche à Saint Gervais Les Trois Clochers
-  25/06/2024 : Présentation du Syndicat en collaboration avec le CPIE à Colombiers
-  27/06/2024 et 28/06/2024 : Fête de l'eau de Bonneuil-Matours

### **Novembre 2024 :**

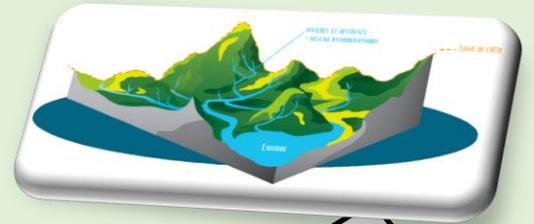
-  07/11/2024 : Réunion publique à Chenevelles
-  28/11/2024 : Présentation du Syndicat en collaboration avec le CPIE à Lençloître.





## Les actions de communication

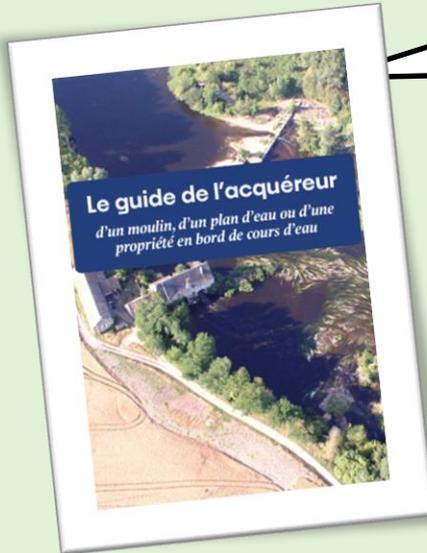
Création et publications  
des vidéos



Création et  
publication de lettre  
d'information du  
SMVA & CTVA



Acquisition de petites maquettes pour animer  
&  
Achat de matériel pour la création d'une maquette



Création et publication d'un dépliant : guide acquéreur d'un moulin, d'un plan d'eau ou d'une propriété en bord de cours d'eau. Document mis à disposition pour les riverains auprès des collectivités territoriales, sur le site [smva@86.fr](mailto:smva@86.fr), des notaires...

Création de panneaux et de 10 rollups



Apparition du syndicat dans la  
presse locale, Centre Presse,  
France TV, La Nouvelle  
République...



Achat d'un drone pour  
valoriser les actions du  
syndicat

Plus de présence, plus de  
visibilité, plus de biodiversité...





## Les actions de communication réalisées par Noémie FOUCTEAU stagiaire au SMVA

### 1. Création d'un Guide Acquéreur pour un Moulin, un Plan d'Eau ou une Propriété en Bord de Cours d'Eau

La stagiaire a pris en charge l'ensemble du processus, de la conception à la gestion du document papier de ce guide. Ce document s'adresse particulièrement aux personnes souhaitant acheter un moulin, un plan d'eau ou une propriété en bord de cours d'eau, et vise à informer les futurs propriétaires des spécificités et des enjeux associés à ces types de biens immobiliers. Noémie a également contacté et identifié les besoins des établissements concernés, tels que les notaires, les services d'urbanisme des communes et les EPCL, pour élaborer ce guide.

Le guide aborde plusieurs thématiques essentielles :

Aspects Juridiques et Réglementaires : Il est crucial de comprendre les réglementations en vigueur concernant la propriété en bord de cours d'eau, notamment les droits d'eau, les servitudes et les obligations liées à la protection des milieux aquatiques. Le guide fournit des informations sur les démarches administratives à suivre et les autorisations nécessaires pour toute modification ou aménagement.

Gestion de l'Eau : Les acquéreurs doivent être conscients des enjeux liés à la gestion de l'eau, notamment en ce qui concerne la qualité de l'eau, la prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques. Le guide propose des conseils sur les bonnes pratiques à adopter pour maintenir un environnement sain et durable.

Entretien et Aménagement : Pour les propriétaires de moulins ou de propriétés en bord de cours d'eau, l'entretien régulier des infrastructures et des espaces extérieurs est primordial. Le guide inclut des recommandations sur l'entretien des rives, la gestion de la végétation et les aménagements paysagers favorables à la biodiversité.

Opportunités et Activités : Le guide met également en avant les opportunités offertes par ces types de propriétés, telles que la possibilité de pratiquer des activités nautiques, la pêche ou encore l'aménagement d'espaces de loisirs. Il encourage les acquéreurs à envisager des projets qui valorisent leur propriété tout en respectant l'environnement.

Sensibilisation à la Biodiversité : Enfin, le guide sensibilise les futurs propriétaires à l'importance de préserver la biodiversité locale. Des conseils sont fournis sur la création de zones refuges pour la faune et la flore, ainsi que sur l'importance des haies et des zones humides.

Ce guide acquéreur constitue un outil précieux pour accompagner les futurs propriétaires dans leur projet d'achat, en les aidant à prendre des décisions éclairées et responsables.

Ci-joint le lien numérique permettant l'accès à ce guide :

<https://www.smva86.fr/les-documents-a-telecharger-article-3-0-48.html>





## 2. Création d'une Carte des Syndicats de Rivière

Dans le cadre de la gestion des ressources en eau, la stagiaire a réalisé une carte des syndicats de rivière sur le secteur du département de la Vienne. Cette carte permet de visualiser les différentes entités responsables de la gestion des rivières et de faciliter la communication entre les acteurs locaux. Elle constitue un outil précieux pour les collectivités et les associations engagées dans la préservation des milieux aquatiques.

## 3. Carte des Plantations de Haies Réalisées

La stagiaire a également créé une carte répertoriant les plantations de haies réalisées dans le département. Cette carte met en avant les efforts de reforestation et de création de corridors écologiques, essentiels pour la biodiversité. Elle permet de suivre l'évolution des projets de plantation.

## 4. Création de 10 Vidéos Short

Au cours de son stage, la stagiaire a activement contribué à la création de dix vidéos courtes, conçues pour sensibiliser le public aux enjeux environnementaux cruciaux. Ces vidéos, diffusées sur les réseaux sociaux, représentent un outil moderne et dynamique pour atteindre un large public, en particulier les jeunes, qui sont souvent plus réceptifs aux contenus visuels et interactifs.

Les thèmes abordés dans ces vidéos sont variés et reflètent les priorités du Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA). Parmi les sujets traités, le suivi des travaux d'hydromorphologie est mis en avant. Ces travaux sont essentiels pour restaurer et préserver les milieux aquatiques, et les vidéos permettent de montrer concrètement les actions entreprises par le SMVA, ainsi que leurs impacts positifs sur l'écosystème local. En illustrant ces projets, la stagiaire a pu démontrer l'importance de la gestion des rivières et des cours d'eau pour la santé environnementale de la région.

Un autre thème central des vidéos est la biodiversité, en particulier l'impact de l'arrachage de la Jussie, une plante envahissante qui menace les écosystèmes aquatiques. En expliquant les conséquences de cette espèce sur la faune et la flore locales, la stagiaire a pu sensibiliser le public à la nécessité de préserver la biodiversité et à l'importance de la lutte contre les espèces invasives. Ces vidéos servent à informer les citoyens.

Enfin, les vidéos mettent en lumière l'importance des plantations de haies, qui jouent un rôle crucial dans la protection de la biodiversité, la lutte contre l'érosion et la régulation des eaux. En présentant des exemples concrets de projets de plantation, la stagiaire a encouragé le public à s'engager dans des initiatives locales, telles que la création de haies dans leurs propres jardins ou la participation à des programmes de reforestation.

L'objectif global de ces vidéos est d'informer et d'engager un large public dans des actions concrètes pour l'environnement. En utilisant un format accessible et attrayant, la stagiaire a réussi à toucher un public





varié, suscitant ainsi un intérêt accru pour les enjeux environnementaux et encourageant des comportements responsables. Ces vidéos constituent un excellent moyen de communication pour le SMVA, renforçant son rôle en tant qu'acteur clé dans la sensibilisation et l'éducation environnementale.

### LES ÉTAPES DE LA PLANTATION D'UNE HAIE

La haie joue un rôle de régulateur microclimatique. En été, elle offre de l'ombre et augmente la sensation de fraîcheur. La nuit et en hiver, elle offre une protection contre les vents froids et diminue les risques de gel. Elle favorise l'infiltration de l'eau, et contribue ainsi à l'alimentation des nappes phréatiques et à la régulation des risques liés aux inondations.



- 1. Travail du sol**

Le travail du sol fournit aux plants un terrain favorable au développement de leurs racines. Il permet de décompacter et d'aérer le sol pour ainsi favoriser la descente des racines en profondeur. Il est recommandé de travailler sur un sol peu humide quelques semaines avant la plantation.


- 2. Creuser des trous**

d'environ 20 à 25cm de côté et d'une profondeur très légèrement supérieure à la longueur des racines.


- 3. Planter**

Il est conseillé d'installer le plant de sorte que la limite entre la tige et les racines se trouve au niveau du sol.


- 4. Protéger et pailler**

Tasser la terre aide à faire remonter l'air pris dans les racines. Arroser permet par la suite de bien appliquer la terre contre les racines. Recouvrir la partie supérieure des racines de 3 à 5cm de terre est fortement recommandé.

Le paillage retient l'humidité du sol et limite son évaporation, ce protège les plants du sec, et empêche les autres végétaux de pousser et de priver le plant de ressources. On peut opter pour de la paille, du vieux foin ou encore un paillage biodégradable.

Pour limiter les dégâts causés par le vent et les animaux, l'installation d'une protection d'environ 50cm de haut est préconisée.



réalisé par le SMVA [www.smtva86.fr](http://www.smtva86.fr)

### 5. Protocole des Étapes de la Plantation de Haies

Un protocole détaillant les étapes de la plantation de haies a été rédigé par la stagiaire. Ce document sert de guide pour les futurs projets de plantation, en précisant les meilleures pratiques à adopter pour garantir la réussite des plantations. Il inclut des recommandations sur le choix des espèces, la préparation du sol et l'entretien des haies.

### 6. Participation à l'Animation de la Fête de l'Eau à Bonneuil-Matours

Enfin, la stagiaire a pris part à l'animation de la fête de l'eau à Bonneuil-Matours. Cet événement a permis de rassembler les acteurs locaux autour de la thématique de l'eau, avec des ateliers et des animations ludiques. La stagiaire a contribué à l'organisation et à l'animation des activités, favorisant ainsi la sensibilisation du public aux enjeux liés à l'eau.

### Conclusion

Au terme de ces 15 semaines, la stagiaire a acquis une expérience significative dans le domaine de la gestion des ressources en eau et de la sensibilisation environnementale. Ses contributions, à travers la création de documents, de cartes et d'outils de communication, ont enrichi les actions menées par la structure et ont permis de renforcer l'engagement du Syndicat Mixte Vienne et Affluents dans la communication que nous souhaitons faire passer auprès de tous les citoyens.





## Le Contrat Territorial Vienne Aval (CTVA)

Le CTVA est un outil instauré par l'Agence de l'Eau pour permettre la réalisation d'actions en faveur des milieux aquatiques sur un territoire cohérent géographiquement. Les membres signataires de ce contrat bénéficient de taux de subventions préférentiels pour mener à bien leurs missions. L'intégralité des actions envisagées sont inscrites dans un programme d'actions pour les 6 années à suivre, et au bout de cette période, l'ensemble du contrat est renouvelé. Toutefois, un bilan et une mise à jour sont effectués après 3 années.

Le CTVA s'étend sur 9 masses d'eau réparties le long de l'axe Vienne et de la Vienne. Il regroupe la totalité du territoire de compétence du SMVA ainsi qu'une partie de celui de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

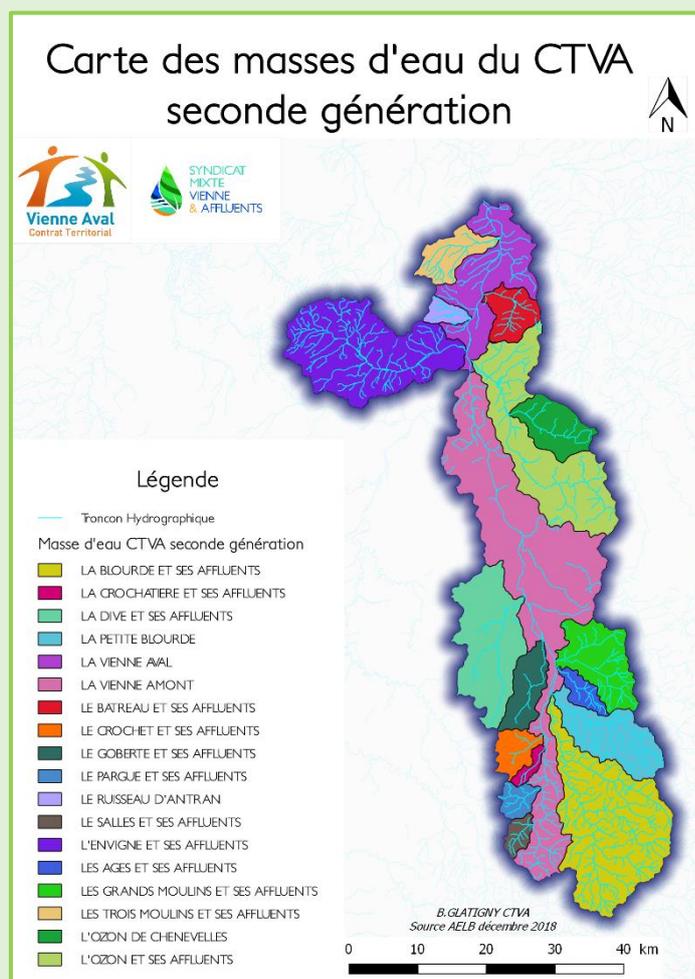
Le SMVA est la structure porteuse du CTVA, c'est-à-dire qu'elle est en charge de l'élaboration du contrat, de son suivi, de l'organisation des réunions, de la bonne mise en œuvre des actions prévues et de la transmission des données entre les maîtres d'ouvrages et les partenaires financiers.

L'année 2024 a été marquée par le lancement et l'actualisation du programme d'actions 2024-2026.

Initialement estimé à 6 898 350€ en 2020 lors de la signature du contrat, la révision fin 2023 a revu ce montant à la hausse pour atteindre les 11 Millions d'euros.

Cette augmentation significative est expliquée par plusieurs points :

- L'intégration de cinq nouveaux partenaires en tant que porteurs de projets
- Le report d'environ 1M d'€ d'actions de la CCVG non réalisées en 2021
- Le projet de construction d'une maison de la réserve par GEREPI (qui a depuis été supprimé)
- La réalisation de deux projets de continuité conséquents par le SMVA, s'élevant à 3M d'€.



Afin de faciliter la compréhension, l'ensemble des actions inscrites dans le contrat est regroupé en 6 grandes typologies :

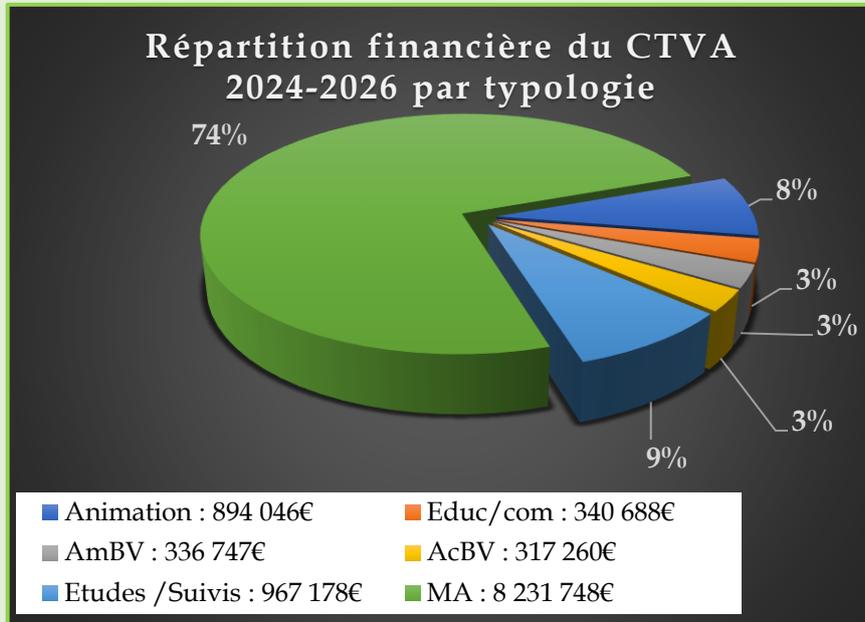
- **MA** : comprend toutes les actions ayant une intervention directe sur les milieux aquatiques et les zones humides (travaux, acquisition, lutte contre les espèces exotiques envahissantes).
- **AmBV** : définit les aménagements permettant de réduire le risque de transfert de pollution, localisés sur les bassins versants.
- **AcBV** : regroupe principalement les missions portées par les maîtres d'ouvrages agricoles sur les animations collectives et les diagnostics d'exploitations.





## Rapport d'activité

- **Etudes/Suivis** : concerne toutes les études nécessaires à la connaissance d'un territoire et conduisant à la mise en place d'un programme d'actions, ainsi que les suivis qualitatifs menés sur les masses d'eau.
- **Education/Communication** : représente les projets de sensibilisation et de communication sur les milieux aquatiques et le CTVA
- **Animation** : désigne les postes d'animation occupés par les agents de différentes structures pour promouvoir les actions du CTVA et la coordination entre les partenaires.



Les montants indiqués dans le programme d'actions ne sont que des prévisionnels et des objectifs de réalisation. Les actions mises en œuvre sont tributaires des capacités financières de chaque maître d'ouvrage ainsi que des subventions attribuées par les partenaires financiers.

### Lancement de la deuxième partie du CTVA 2<sup>nde</sup> génération





## Sommaire technique

<b>La DIG Envigne</b>	<b>P 21</b>
<b>Les suivis</b>	<b>P 22</b>
<b>Les études</b>	<b>P 24</b>
<b>Les aménagements de bassins versants</b>	<b>P 26</b>
<b>La gestion des espèces exotiques envahissantes (Jussie)</b>	<b>P 28</b>
<b>Opération 17 - Restauration de la continuité écologique</b>	<b>P 30</b>
<b>Opération 27 - Ozon de Chenevelles</b>	<b>P 32</b>
<b>Opération 28 - Dive de Morthemmer</b>	<b>P 34</b>
<b>Opération 29 - Ozon</b>	<b>P 36</b>
<b>Opération 31 - Saint Bonifet</b>	<b>P 38</b>





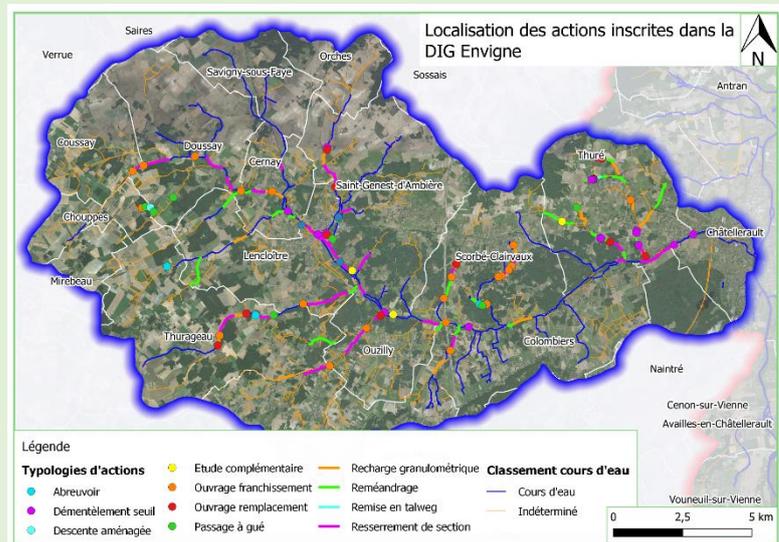
## La DIG Envigne

Pour exercer ses compétences sur un territoire, le Syndicat doit disposer d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Il s'agit d'un document réglementaire déposé auprès des services de l'Etat afin d'autoriser le SMVA à agir sur des propriétés privées en utilisant des fonds publics. Ce document reprend l'état de la masse d'eau et planifie l'ensemble des travaux et aménagements envisagés sur les milieux aquatiques pour les 8 années à venir (Arrêté n°2024/DDT/SEB/431).

L'élaboration du document a d'abord été basé sur l'étude de diagnostic réalisée par un bureau d'études en 2021-2023. Elle a par la suite été grandement complétée par la connaissance du territoire et les prospections terrains réalisées en interne via le recrutement de Quentin Marteau en tant qu'apprenti. Son travail a été de reprendre les éléments du bureau d'études, de les analyser et de les valider ou non. Par la suite, avec l'aide de Gaëlle JEAN, la technicienne référente sur le bassin, les actions à mettre en œuvre pour atteindre le bon état de la masse d'eau ont été déterminées et localisées. Ne pouvant financièrement et temporellement agir sur tous les secteurs dégradés, certaines actions ont été retirées du programmes d'actions. Celles sélectionnées ont quant à elles été hiérarchisées dans le temps et l'espace.

La réalisation en interne de cette démarche a permis au SMVA d'économiser de l'argent public mais aussi d'avoir une meilleure connaissance de son territoire.

Les premiers travaux sur le bassin devaient avoir lieu cet été cependant, faute d'obtention de subventions, ceux-ci ont été reportés en 2025.



Action	Montant TTC	Nombre
Abreuvoirs	11 040 €	6 u
Passages à gué	48 000 €	10 u
Clôtures	21 418 €	4462 ml
Recharge granulométrique	455 310	7463,8 ml
Resserrement de section	1 526 823 €	19 521 ml
Reméandrage	1 062 358 €	12 546 ml
Remplacement d'ouvrage	204 000 €	12 u
Aménagement d'ouvrages	72 000 €	20 u
Démantèlement de seuils	6 360 €	15 u
Entretien / EEE	144 000 €	40 000 ml
Plantation de ripisilve	76 800 €	8 000 ml
Aménagement bassin versant	48 000 €	A définir
<b>Total</b>	<b>3 676 109 €</b>	

Les montants et les quantités indiqués dans le programme d'actions ne sont que des prévisionnels et des objectifs de réalisation. Les actions mises en œuvre sont tributaires des capacités financières du syndicat, des accords des propriétaires riverains ainsi que des subventions perçues par les partenaires financiers.





## Les suivis

### Descriptif succinct de l'action et localisation :

#### Suivis biologiques :

Les suivis biologiques permettent de déterminer les organismes vivants dans les cours d'eau. Il en existe plusieurs types en fonction du peuplement que l'on veut étudier : les poissons (IPR), les invertébrés (IBGN), les micro-algues (IBD)...

En 2024, seuls des Indices Poissons Rivières (IPR) étaient planifiés. La réalisation d'un IPR se fait grâce à l'application d'un courant électrique dans l'eau, les poissons sont alors contraints à une nage forcée dans le sens du courant, ce qui permet de les récupérer facilement à l'aide d'épuisettes.

Ces suivis sont réalisés avant les travaux hydromorphologiques de manière à connaître le peuplement initial des secteurs qui seront restaurés. Un second test est réalisé 3 ans après pour voir l'évolution piscicole et le bénéfice apporté par les travaux.

#### Suivis quantitatifs :

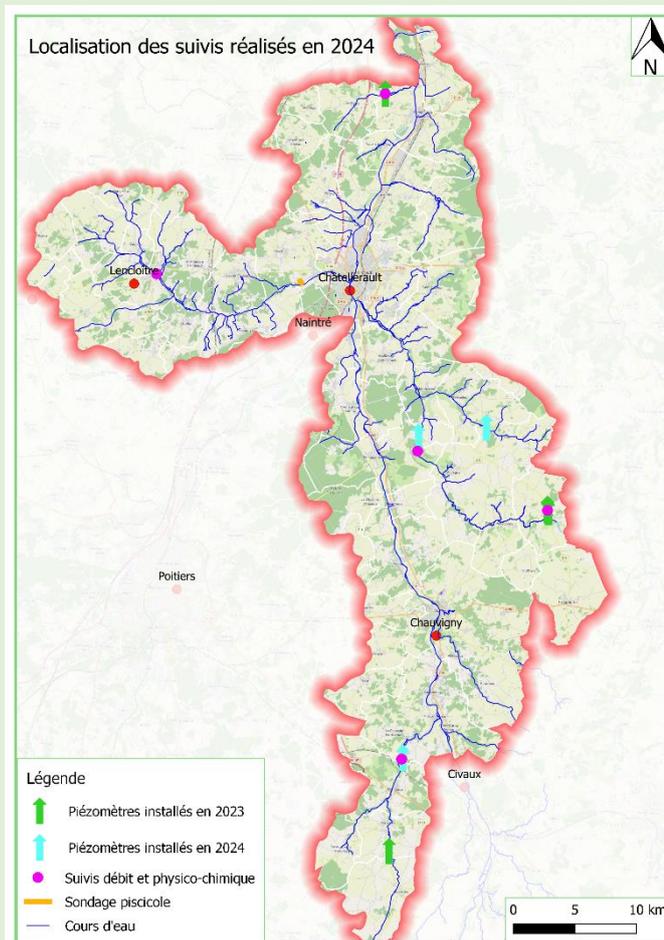
Cette année, de nouveaux piézomètres ont été installés à proximité des cours d'eau où des travaux hydromorphologiques étaient prévus. L'objectif est de suivre l'évolution du niveau d'eau dans les nappes d'accompagnement et l'impact des travaux sur celles-ci. De plus, un suivi de débit est réalisé tous les mois au moment des analyses.

#### Suivis qualitatifs :

Grâce à l'achat d'un kit d'analyse en 2023, le SMVA réalise une fois par mois depuis janvier, des analyses d'eau au niveau de 5 stations réparties sur le territoire. Les paramètres étudiés sont :

- La température
- Le pH
- L'ammonium
- Les nitrates
- Les nitrites
- Les phosphates
- La dureté
- L'alcalinité

L'objectif est de suivre l'évolution de ces paramètres au cours de l'année, d'identifier les pics éventuels et corrélérer les données récoltées aux observations biologiques.

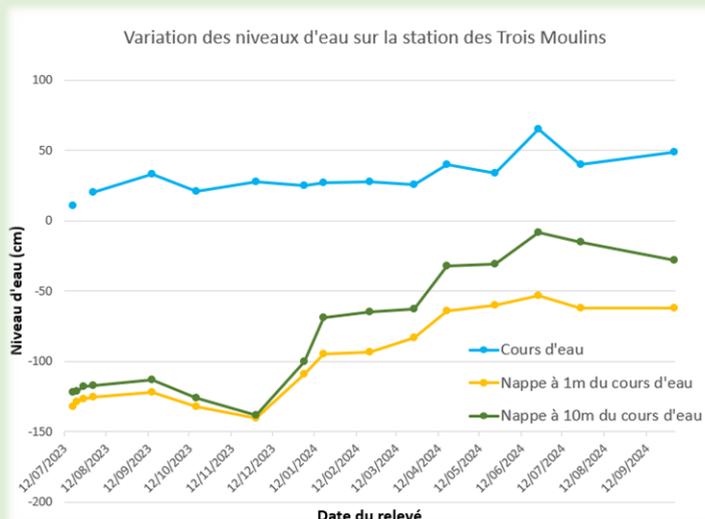


Masse d'eau :

- FRGR 0399 – L’Ozon
- FRGR 1524 – L’Ozon de Chenevelles
- FRGR 1855 – La Dive de Morthemer
- FRGR 0400 – L’Envigne
- FRGR 2047 – Les Trois Moulins

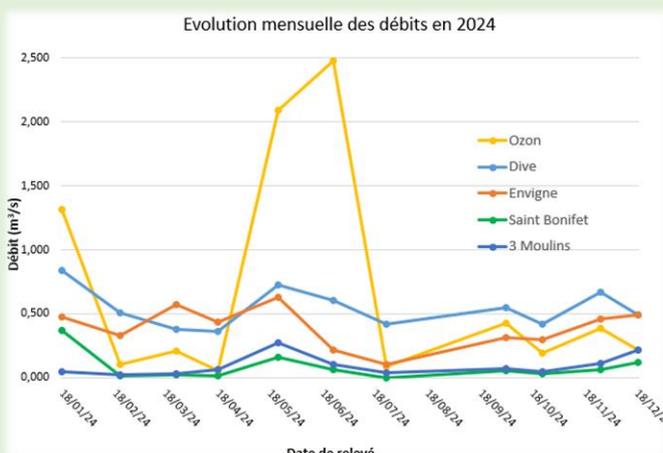
EPCI concernés :

- Communauté d’Agglomération de Grand Châtelleraut
- Communauté de Communes Vienne et Gartempe
- Grand Poitiers Communauté urbaine



Période d'intervention :

A partir de janvier 2024



Objectifs des suivis effectués :

- Etat des lieux de la population piscicole initiale
- Mise en évidence des dysfonctionnements du milieu
- Repérages d'espèces invasives ou patrimoniales
- Impacts des travaux effectués
- Evolution des populations
- Evolution de la recharge des nappes
- Mise en évidence des intrants dans l'eau

Descriptif des suivis :

- En conséquence des conditions météorologiques compliquées, seul un sondage piscicole avant travaux a été réalisé sur le bassin de l’Envigne
- Mise en place de 6 piézomètres
- Réapprovisionnement du kit d’analyse et de matériel adéquate

Intervenants, coûts et financement des interventions :

Suivi	Intervenant	Coût TTC *	Subvention AELB *
Sondage piscicole	FDAAPPMA 86	/ €	/ €
Mise en place de piézomètres	SMVA	300 €	50%
Fourniture pour analyses		81,34 €	0%
Réapprovisionnement kit d'analyse	Merck	459,60 €	50%
<b>Coût total</b>		<b>840,94 €</b>	<b>379,80 €</b>



\* Actions et recettes réalisées sur plusieurs années consécutives



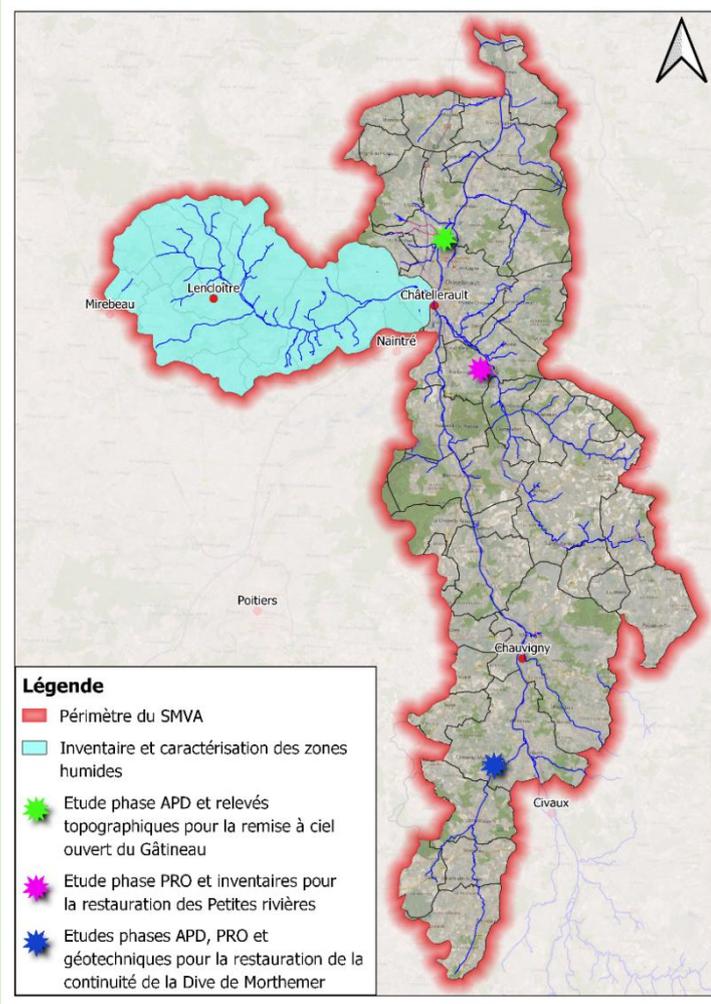


## Les études

### Descriptif succinct des actions et localisations :

Dans le cadre de ses missions le SMVA mène chaque année diverses études permettant d'acquérir des connaissances sur son territoire de compétence.

Ces études peuvent servir à effectuer des diagnostics pour mettre en œuvre des programmes d'action (REH), à analyser des ouvrages hydrauliques pour rétablir la continuité écologique, à étudier des sites précis pour analyser la faisabilité technique et concevoir des projets ambitieux de restauration des milieux aquatiques, de réaliser des inventaires pour mieux connaître les espèces aquatiques et leurs habitats.



### Masse d'eau :

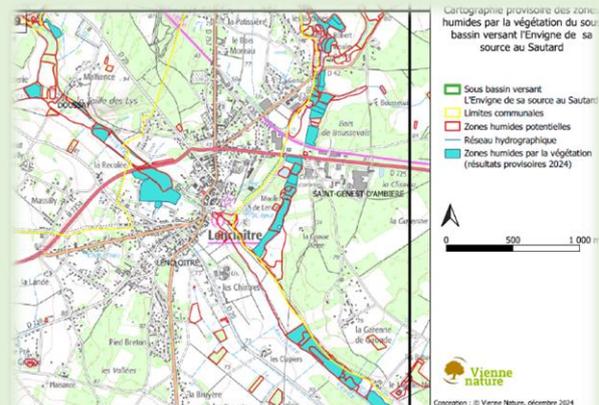
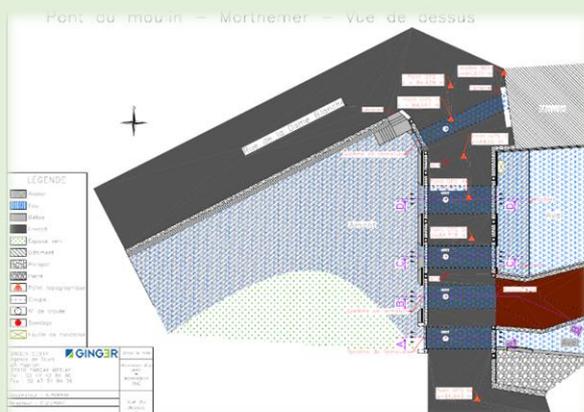
FRGR0399 – L'Ozon / FRGR0400 – L'Envigne / FRGR1855 – La Dive de Morthemmer / FRGR2018 – Le Ruisseau d'Antran

### EPCI concernés :

- Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut,
- Grand Poitiers Communauté urbaines,
- Communautés de Communes Vienne et Gartempe,
- Communauté de Communes du Haut-Poitou
- Communauté de Commune du Pays Loudunais.

### Objectifs des études :

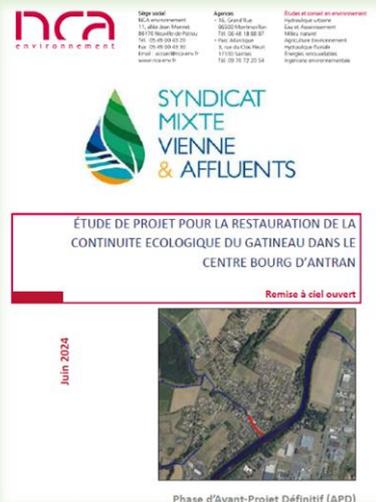
- Approfondir les connaissances du SMVA
- Collecter de nouvelles données techniques pour réaliser les aménagements dans les meilleures conditions possibles
- Analyser les milieux aquatiques pour mieux les préserver et les restaurer
- Déterminer la faisabilité technique des projets
- Evaluer les impacts sur les habitats et les espèces
- Identifier et résoudre les problématiques





Etude	Intervenant	Montant payé en 2024 TTC *	Subvention *	Avancement
-Étude phase Projet pour la restauration du cours d'eau des Petites rivières	BET Legrand	5 029,80 €	50% AELB 20% RNA 10% CD86	En cours
-Inventaires faunistiques et floristiques sur le site des Petites rivières	Vienne Nature	13 570€	50% AELB 25% commune	Terminée
-Étude phase APD pour la restauration de la continuité écologique de la Dive de Morthemmer à Valdivienne	NCA Environnement	8 538€	50% AELB 10% CD86	Terminée
-Étude géotechnique en phase G2 PRO pour la restauration de la continuité écologique de la Dive de Morthemmer à Valdivienne	Ginger	30 960€	50% AELB 10% CD86	Terminée
-Étude phase PRO pour la remise en fond de vallée et la restauration de la continuité écologique de la Dive de Morthemmer à Valdivienne	NCA Environnement	0€	80 % Fonds Verts	En cours
-Étude phase APD pour la remise à ciel ouvert du Gâtineau dans le centre bourg d'Antran	NCA Environnement	21 510€	50% AELB 10% CD86	Terminée
-Relevés topographiques pour la remise à ciel ouvert du Gâtineau	NCA Environnement	2 280 €	50% AELB 20% RNA 10% CD86	Terminée
-Étude d'inventaire et de caractérisation des zones humides	Vienne Nature	6 000 €	/	En cours

\* Actions et recettes réalisées sur plusieurs années consécutives



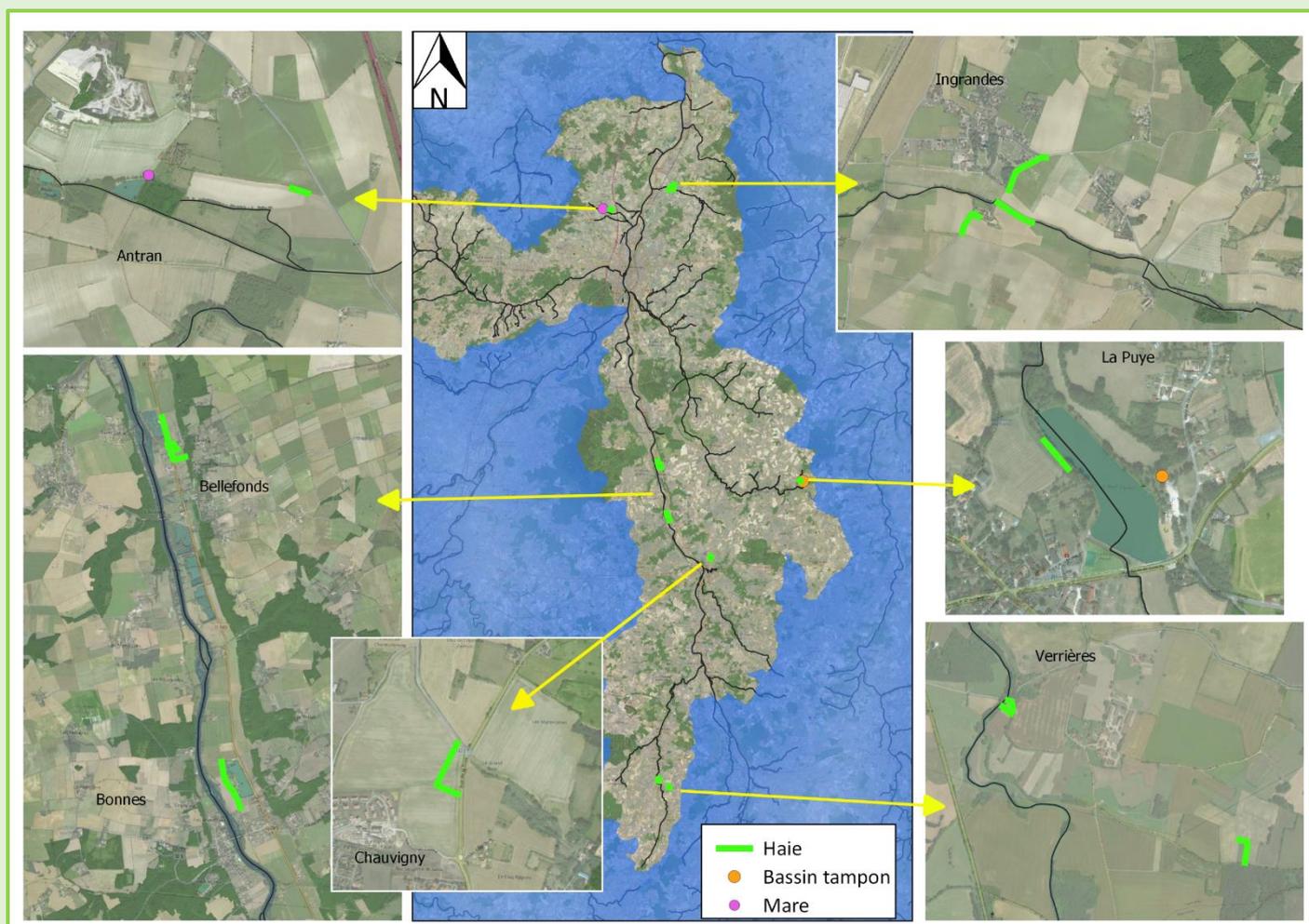


## Les aménagements de bassins versants

### Descriptif succinct de l'action et localisation :

Dans le cadre de la gestion des ruissellements agricoles et de la réduction de ces impacts sur les milieux aquatiques, le SMVA a réalisé différents types d'aménagements sur son territoire :

- Création et restauration de mares
- Plantation de haies
- Création de bassins tampons



### Masses d'eau :

FRGR 0360b – Vienne Amont / FRGR 0399 – L'Ozon / FRGR 2018 – Ruisseau d'Antran / FRGR 2020 – Le Battreau / FRGR 1855 – La Dive de Morthemmer

### EPCI concernés :

- Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG)
- Grand Poitiers Communauté urbaine (GPCu)
- Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut (CAGC)

Période d'intervention : Interventions réalisées sur la période automnale/hivernale (octobre à mars).





Création d'un bassin tampon (La Puye)

Objectifs des travaux effectués :

- Limiter les pollutions diffuses liées au ruissellement, par épuration de ces eaux « principe de zones tampons »
- Favoriser les essences locales
- Réouverture de milieux fermés
- Préservation et amélioration des fonctionnalités des milieux aquatiques et des zones propices à la biodiversité

Suivis et cadre réglementaire :

- Identification des zones propices à ces types d'aménagements
- Suivis photo
- Travail sous couvert de conventions avec les propriétaires



Restauration de mare (Dangé-Saint -Romain)

Bilan technique des interventions 2024	
Commune	Unités réalisées
Antran	Plantation 70 ml / Restauration d'une mare
Bellefonds	Plantation 1 100 ml
Bonnes	Plantation 700 ml / Restauration de 2 mares
Bonneuil-Matours	Plantation 80 ml
Châtellerault	Restauration d'une mare
Chauvigny	Plantation 250 ml / Restauration d'une mare
Dangé-Saint-Romain	Restauration d'une mare
Ingrandes-sur-Vienne	Plantation 635 ml
La Puye	Plantation 65 ml / Création d'un bassin tampon
Lhonnaizé	Restauration de 2 mares
Verrières	Plantation 212 ml

\* Actions et recettes réalisées sur plusieurs années consécutives



Plantation à Verrières



Plantation à Chauvigny





## La gestion des espèces exotiques envahissantes (Jussie)

### Descriptif succinct de l'action et localisation :

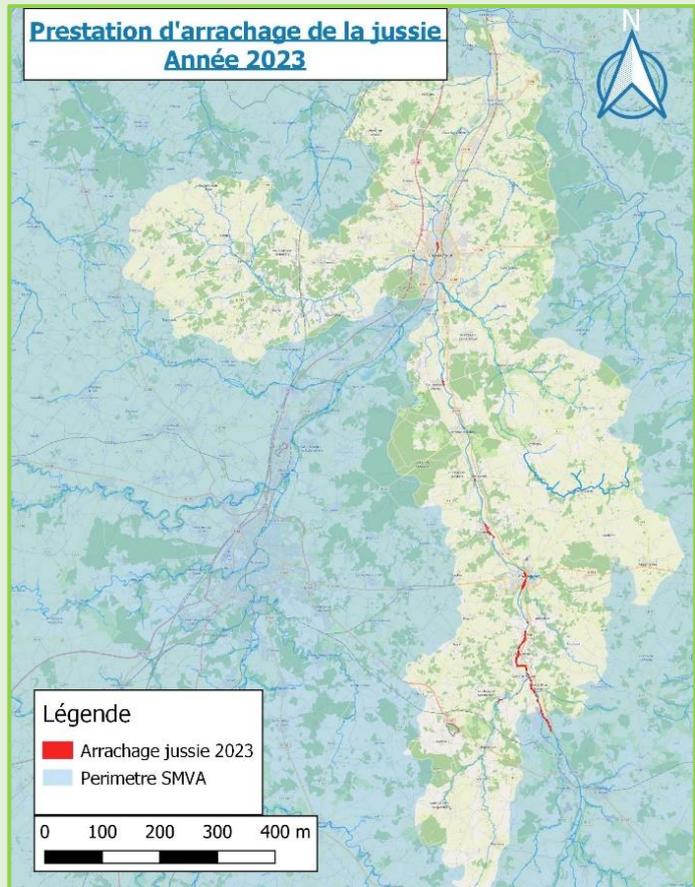
Les espèces exotiques envahissantes dégradent fortement les facteurs biotiques et abiotiques de nos rivières (ralentissement des écoulements, perte d'oxygène, réchauffement des eaux, pertes d'habitats, sédimentation importante). La prolifération des jussies (*Ludwigia peploides* et *grandiflora*) en est la parfaite illustration.

L'ensemble du cours d'eau Vienne est colonisé par la jussie sur le territoire du syndicat. Lors de ces dernières années, on observe une prolifération sur certains de ces affluents (ex : Dive de Morthemer, Ozon, Envigne).

Deux types d'interventions sont réalisées sur le territoire :

- **L'arrachage mécanique** permet un travail sur les herbiers à forte densité.
- **L'arrachage manuel** est quant à lui réalisé dans un second temps pour les finitions en berge ainsi que sur les herbiers moins denses.

L'évacuation est réalisée par des camions équipés de grues auxiliaires vers les plates formes communales adaptées (hors zone humide). Les rémanents sont valorisés en compost.



### Masses d'eau :

FRGR 0360 – Vienne Amont/ FRGR 0362 – Vienne Aval/ FRGR 1855 – La Dive de Morthemer

### EPCI concernés :

- Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG)
- Grand Poitiers Communauté urbaine (GPCu)
- Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld (CAGC)



**Période d'intervention :** Interventions réalisées sur la période de juin à octobre. Cette année 2024 fut marquée par des hauteurs d'eau importantes, ce qui a impacté la période d'intervention.



Objectifs des travaux effectués :

- Eviter la fermeture des milieux aquatiques (eutrophisation, pertes d'habitats, problème de navigation)
- Limiter le phénomène de sédimentation
- Limiter le phénomène de réchauffement de l'eau
- Préservation de la biodiversité



Suivis et cadre réglementaire :

- ❖ Comparaison des volumes arrachés et linéaires de berge réalisés par année / évaluation printanière des reprises des herbiers.
- ❖ Travail sous couvert d'une DIG (arrêté 2017/DDT/SEB/118)

Intervenants, coûts et financement des interventions :

Bilan financier et technique des interventions globales 2024		
Coût de l'opération (TTC)		Bilan technique
Régie : 59 jours	<b>32 105 €</b>	<b>152 m<sup>3</sup> arrachés</b> <b>38 171 ml de berges</b> <b>19 274 ml de cours d'eau</b>
Entreprise Eau Libre : 7 jours	<b>7 140 €</b>	
<b>Coût total : 39 245 € TTC</b>		

En quelques chiffres :

2022 : 8,1 m<sup>3</sup> de jussie arrachés par km de berge  
2023 : 17,6 m<sup>3</sup> de jussie arrachés par km de berge  
2024 : 3,2 m<sup>3</sup> de jussie arrachés par km de berge

Plan de financement (TTC)		
Travaux d'arrachage de la jussie		
Montant réalisé : 39 245 € TTC		
Appel à Projet EEE (DREAL)	60 %	23 547 €
Région Nouvelle Aquitaine	4,6 %	1 850 €
Total Subventions	64,6 %	25 397 €
<b>SMVA</b>	<b>35,2 %</b>	<b>13 848 €</b>

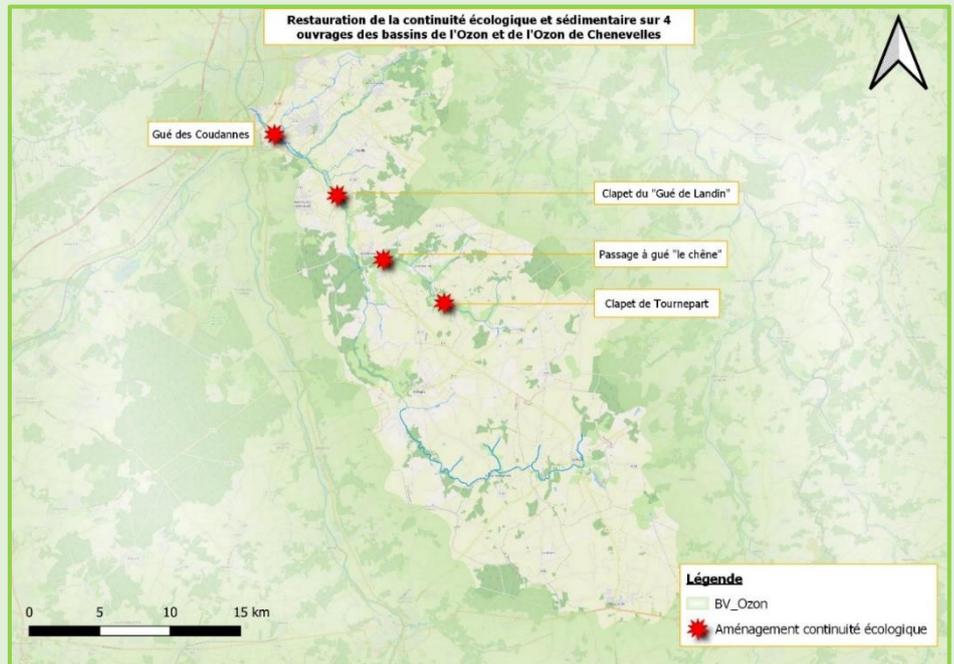




## Opération 17 Restauration de la continuité écologique

### Descriptif succinct des actions et localisation :

Dans le cadre de la reconquête du bon état écologique des masses d'eau et afin de poursuivre la dynamique déjà engagée par le syndicat, une restauration de la continuité écologique et sédimentaire, associée à une restauration hydromorphologique ont été effectuées sur l'Ozon (masse d'eau FRGR0399), sur les communes de Châtelleraut, Avoilles-en-Châtelleraut, Senillé-Saint-Sauveur et Chenevelles.



### Masse d'eau :

FRGR 0399 – L'Ozon et ses affluents  
FRGR 1524 – L'Ozon de Chenevelles et ses affluents

### EPCI concernée :

Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut (CAGC).

### Période d'intervention :

Automne 2023 et printemps 2024

### Objectifs des travaux effectués :

- Diversification des habitats favorables à la biodiversité
  - Diversification des faciès et des dynamiques d'écoulements
  - Augmenter la sinuosité du lit mineur
- } Création de banquettes alternées, radiers et fosses.
- Favoriser la continuité écologique par restauration des radiers (apport de matériaux alluvionnaires)
  - Restauration de la fonctionnalité des zones humides attenantes
  - Protéger et restaurer de la végétation rivulaire
  - Communiquer et sensibiliser auprès du public et propriétaires



Réfection du passage à gué des Coudannes





Avant travaux  
Mars 2021

Effacement du clapet  
de Tournepart



Après travaux  
Juin 2024

Suivis et cadre réglementaire :

- Suivi photo de l'évolution des travaux
- Pêches électriques
- Travail sous couvert d'une déclaration d'intérêt général (DIG- arrêté préfectoral n°2023/DDT/SEB/511 et n°2021/DDT/SEB/517)

Intervenants, coûts et financement des interventions :

OP 17 : Travaux de restauration de la continuité écologique et sédimentaire - programme 2023		
Intervenant	Bilan technique	Coût TTC
NR Communication	<a href="#">Publication annonce du marché</a>	527,36€
Fédération de pêche 86	<a href="#">Pêche de sauvegarde</a>	1 720,00€
NCA Environnement	<a href="#">Maitrise d'œuvre et étude Phase PROJET</a>	31 921,60€
Varvoux TPF	<a href="#">Restauration de la continuité écologique</a> - Réfection passage à gué des Coudannes - Aménagement du clapet du Gué de Landin et installation d'un puisard - Effacement du clapet de Tournepart et aménagement de radiers - Réfection passage à gué du « chêne »	84 447,60 €

\* Actions et recettes réalisées sur plusieurs années consécutives

Plan de financement		
<i>OP 17 - Maitrise d'œuvre et étude phase projet</i>		
Montant : 34 168,96 € TTC		
Agence de l'Eau	50%	17 084,48€
Région NA	7,49%	2 560,00 €
Département	10%	3 416,90 €
Total Subventions	67,49%	23 061,38 €
SMVA	32,51%	11 108,33€
Plan de financement		
<i>OP 17 - Travaux de restauration de la continuité écologique et sédimentaire</i>		
Montant : 84 447 ,60 € TTC		
Agence de l'Eau	50%	42 223,80€
Région NA	20%	16 889,52 €
Département	10%	8 444,76 €
Total Subventions	80%	67 558,08 €
SMVA	20%	16 889,52 €





## Opération 27 Restauration hydromorphologique de l'Ozon de Chenevelles

### Descriptif succinct des actions et localisation :

Dans le cadre de la reconquête du bon état écologique des masses d'eau et afin de poursuivre la dynamique déjà engagée par le syndicat, une restauration hydromorphologique a été effectuée sur l'Ozon de Chenevelles (masse d'eau FRGR1524). Ces travaux ont été réalisés sur les communes d'Archigny et de Chenevelles. Ils se sont accompagnés d'une mise en défend des berges (clôtures) et la réfection de deux points d'abreuvement pour le bétail



### Masse d'eau :

FRGR 1524 – L'Ozon de Chenevelles et ses affluents

### EPCI concernée :

Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut (CAGC).

Période d'intervention : Juin 2024.

### Objectifs des travaux effectués :

- Diversification des habitats favorables à la biodiversité
  - Diversification des faciès et des dynamiques d'écoulements
  - Augmenter la sinuosité du lit mineur
- } Création de banquettes alternées, radiers et fosses.
- Favoriser la continuité écologique
  - Favoriser la fonctionnalité des zones humides attenantes (re-talutage en pente douce)
  - Protéger et restaurer la végétation rivulaire par l'installation d'une clôture en barbelé
  - Restauration de deux points d'abreuvement pour le bétail
  - Communiquer et sensibiliser auprès du public et propriétaires





### Pendant travaux - Juin 2024

#### Suivis et cadre réglementaire :

- Suivi photo de l'évolution des travaux
- Pêches électriques
- Mise en place de piézomètres
- Travail sous couvert d'une déclaration d'intérêt général (DIG- arrêté préfectoral n°2021/DDT/SEB/517)

#### Intervenants, coûts et financement des interventions :

OP 27 : Travaux Hydromorphologiques du cours de l'Ozon de Chenevelles- programme 2024		
Intervenant	Bilan technique	Coût TTC
Graveleau	<a href="#">Ripsisylve</a> : Broyage	2 952,00 €
EIVE 86	<a href="#">Intervention ripsisylve</a> : Elagage	9201,60 €
Régie SMVA	<a href="#">Restauration hydromorphologique</a> : 837 mètres de cours d'eau restaurés Resserrement de section et diversification des écoulements par apport granulométrique - 505 tonnes d'alluvionnaire 20/150 - 28 tonnes de bloc calcaire Restauration de la continuité écologique Restauration de trois abreuvoirs - 74,8 tonnes de calcaire 0-150 Mise en défend des berges (800 mètres)	34 063,00 €

Plan de financement		
OP27 – Travaux hydromorphologiques sur l'Ozon de Chenevelles		
<b>Montant réalisé : 46 216,60 €</b>		
<i>Montant estimé : 46 319,40 €</i>		
Agence de l'Eau	50%	23 108,30 €
Région NA	20%	9 243,32 €
Département	10%	4 621,66 €
Total Subventions	80%	36 973,28 €
SMVA	20%	9 243,32 €

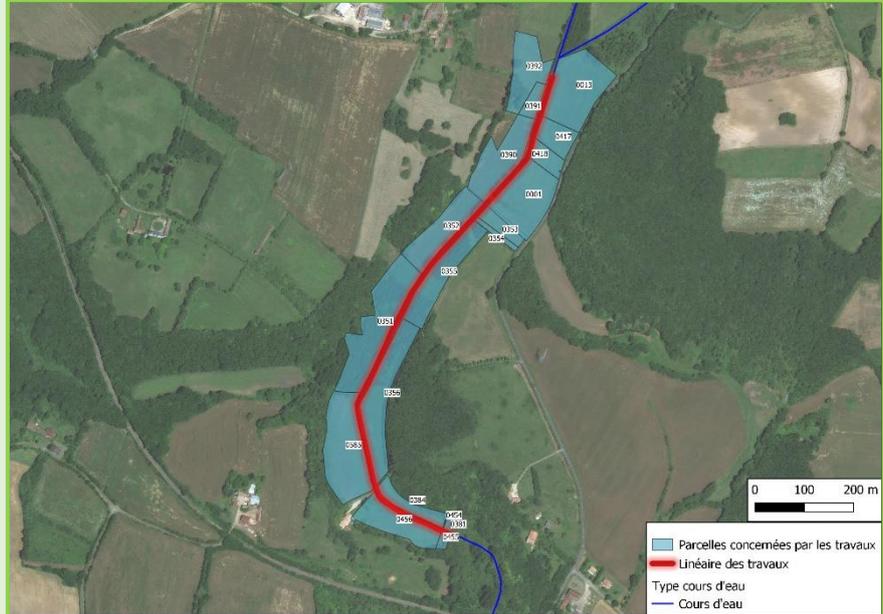




## Opération 28 Restauration hydromorphologique de la Dive de Morthemer

### Descriptif succinct des actions et localisation :

Dans le cadre de la reconquête du bon état écologique des masses d'eau et afin de poursuivre la dynamique déjà engagée par le syndicat, une restauration hydromorphologique a été effectuée sur la Dive de Morthemer (masse d'eau FRGR1855). Ces travaux ont été réalisés sur les communes de Lhommaizé et Valdivienne.



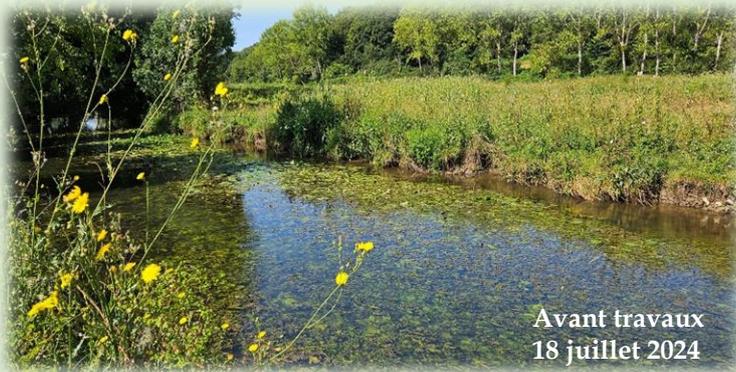
### Masse d'eau :

FRGR 1855 – La Dive de Morthemer

### EPCI concernée :

Communauté de communes Vienne et Gartempe (CCVG)

### Période d'intervention : Août 2024.



### Objectifs des travaux effectués :

- Diversification des habitats favorables à la biodiversité
- Diversification des faciès et des dynamiques d'écoulements
  - ↳ Création de banquettes alternées et radiers
- Favoriser la fonctionnalité des zones humides attenantes (re-talutage en pente selon l'emprise foncière)
- Protéger et restaurer la végétation rivulaire par l'installation d'une clôture barbelée
- Communiquer et sensibiliser auprès du public et propriétaires



Suivis et cadre réglementaire :

- Suivi photo de l'évolution des travaux
- Pêches électriques (après travaux)
- Mise en place de 2 piézomètres
- Travail sous couvert d'une déclaration d'intérêt général (DIG- arrêté préfectoral n°2021/DDT/SEB/119)

Intervenants, coûts et financement des interventions :

OP 28 : Travaux Hydromorphologiques Dive de Morthemer- programme 2024		
Intervenant	Bilan technique	Coût TTC
Graveleau/ EIVE86	<a href="#">Ripisylve</a> : Broyage, bûcheronnage	10 845,60€
Régie SMVA	<a href="#">Restauration hydromorphologique</a> : 1 160 mètres de cours d'eau restaurés Resserrement de section et diversification des écoulements par apport granulométrique, banquettes et radiers. - 871,20 tonnes d'alluvionnaire 20/150 - 113,3 tonnes de bloc calcaire - 52,75 tonnes diorite mélange	40 520,01€
NCA	<a href="#">Plan de récolement</a>	2 808€

Plan de financement		
OP28 – Travaux hydromorphologiques sur la Dive de Morthemer		
Montant réalisé : 54 173,61 € TTC		
Montant estimé : 65 102,00 € TTC		
Agence de l'Eau	50%	27 086,81€
Région NA	20%	10 834,72€
Département	10%	5 417,36€
Total Subventions	80%	43 338,89 €
Fonds privés EDF	18%	10 000 €
SMVA	2%	834,72€





## Opération 29 Restauration hydromorphologique de l'Ozon

### Descriptif succinct des actions et localisation :

Dans le cadre de la reconquête du bon état écologique des masses d'eau et afin de poursuivre la dynamique déjà engagée par le syndicat en 2023 sur le bassin versant de l'Ozon, une restauration hydromorphologique a été effectuée sur le cours d'eau Ozon (masse d'eau FRGR0399). Ces travaux ont été engagés courant septembre au niveau des communes d'Archigny et de Bonneuil-Matours (86).



### Masse d'eau :

FRGR 0399 – L'Ozon et ses affluents



Avant travaux  
16 septembre 2024



Après travaux  
17 septembre 2024

### EPCI concernée :

Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault (CAGC).

Période d'intervention : Septembre 2024.

### Objectifs des travaux effectués :

- Diversification des habitats favorables à la biodiversité
- Diversification des faciès et des dynamiques d'écoulements



Création de banquettes alternées, radiers et fosses.

- Augmenter la sinuosité du lit mineur
- Favoriser la fonctionnalité des zones humides attenantes (re-talutage en pente selon l'emprise foncière)
- Communiquer et sensibiliser auprès du public et propriétaires

### Suivis et cadre réglementaire :

- Suivi photo de l'évolution des travaux
- Pêches électriques
- Mise en place de piézomètres
- Travail sous couvert d'une déclaration d'intérêt général (DIG - arrêté préfectoral n°2021/DDT/SEB/517)



Intervenants, coûts et financement des interventions :

OP 29 : Travaux Hydromorphologiques Ozon - programme 2024		
Intervenant	Bilan technique	Coût TTC
Graveleau	<a href="#">Ripisylve</a> : Broyage	2 952,00 €
EIVE 86	<a href="#">Intervention ripisylve</a> : Elagage	12 268,80 €
Régie SMVA	<a href="#">Restauration hydromorphologique</a> : 936 mètres de cours d'eau restaurés Resserrement de section et diversification des écoulements par apport granulométrique - 487 tonnes d'alluvionnaire 0/150 - 60,820 tonnes de bloc calcaire  Restauration de la connexion cours d'eau/zone humide	24 491,61€

Plan de financement		
<i>OP29 – Travaux hydromorphologiques sur l'Ozon</i>		
Montant réalisé : 39 712,41 € TTC		
<i>Montant estimé : 43 893,00 € TTC</i>		
Agence de l'Eau	50%	19 856,21 €
Région NA	20%	7 942,48 €
Département	10%	3 971,24€
Total Subventions	80%	31 769,93 €
SMVA	20%	7 942,48 €





## Opération 31 Restauration hydromorphologique du ruisseau du Saint Bonifet

### Descriptif succinct des actions et localisation :

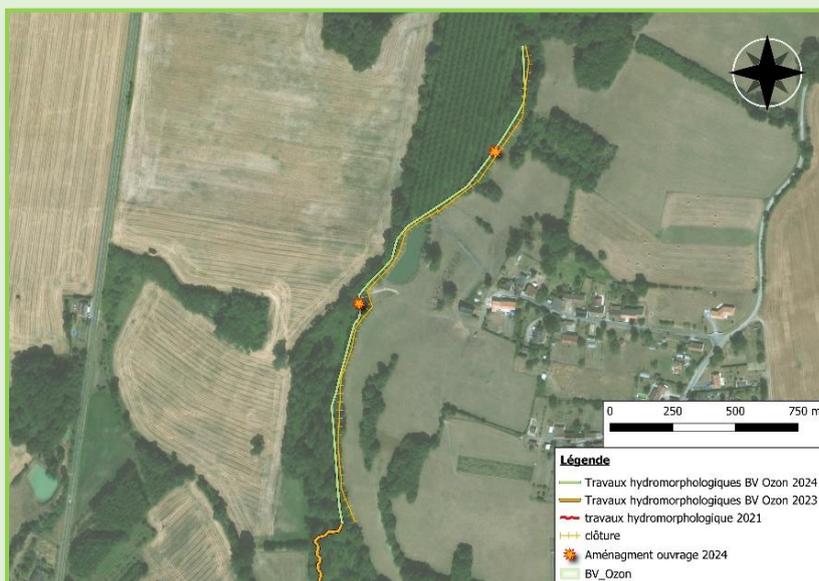
Dans le cadre de la reconquête du bon état écologique des masses d'eau et afin de poursuivre la dynamique déjà engagée par le syndicat, une restauration hydromorphologique a été effectuée sur l'Ozon (masse d'eau FRGR0399), sur la commune de La Puye (86).

### Masse d'eau :

FRGR 0399 – L'Ozon et ses affluents

### EPCI concernée :

Grand Poitiers Communauté urbaine (GPCu).



Période d'intervention : Mai 2024.

### Objectifs des travaux effectués :

- Diversification des habitats favorables à la biodiversité
- Diversification des faciès et des dynamiques d'écoulements
- Augmenter la sinuosité du lit mineur
- ↳ Création de banquettes alternées, radiers et fosses.
- Favoriser la continuité écologique (effacement d'un ouvrage busé)
- Favoriser la fonctionnalité des zones humides attenantes (re-talutage en pente douce)
- Protéger et restaurer la végétation rivulaire
- Communiquer et sensibiliser auprès du public et propriétaires

### Suivis et cadre réglementaire :

- Suivi photo de l'évolution des travaux
- Pêches électriques
- Mise en place de piézomètres
- Travail sous couvert d'une déclaration d'intérêt général (DIG - arrêté préfectoral n°2021/DDT/SEB/517)



Intervenants, coûts et financement des interventions :

OP 31 : Travaux Hydromorphologiques St Bonifet- programme 2024		
Intervenant	Bilan technique	Coût TTC
Graveleau	<a href="#">Ripisylve</a> : Broyage	1 476,00 €
Régie SMVA	<a href="#">Intervention ripisylve</a> : Elagage	692,50 €
Régie SMVA	<a href="#">Restauration hydromorphologique</a> : 633 mètres de cours d'eau restaurés Resserrement de section et diversification des écoulements par apport granulométrique - 192 tonnes d'alluvionnaire 20/150 Restauration de la continuité écologique Création d'un abreuvoir - 34 tonnes de calcaire 0-150 Mise en défend des berges (633 mètres)	20 923,69 €

Plan de financement		
<i>OP31 – Travaux hydromorphologiques sur le St Bonifet</i>		
Montant réalisé : 23 092,19€ TTC		
<i>Montant estimé : 23 068,40€ TTC</i>		
Agence de l'Eau	50%	11 534,20 €
Région NA	20%	4 613,68€
Département	10%	2 306,84 €
Total Subventions	80%	18 454,72 €
SMVA	20%	4 613,68 €





GRAND  
CHÂTELLERAULT

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

GRAND POITIERS

communauté urbaine



agence de l'eau  
Loire-Bretagne  
agence.eau-loire-bretagne.fr



PAYS LOUDUNAIS  
Communauté de communes

HAUT  
POITOU  
Communauté de communes



SMVA

31 Chemin des Sablières  
86 210 BONNEUIL-MATOURS  
05.49.85.20.09  
contact@smva86.fr